

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des
DélibérationsConseil Communautaire,
Séance du : 04 avril 2024L'an Deux Mille vingt-quatre, le 04 avril à 17h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
28 mars 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle
du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de
Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Vice-présidentMembres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BELLEAU Marie-Hélène, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Monsieur CAMINADE Didier, Président, ne prenant pas part au vote.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames : LAURENT Nathalie, VIGNEAU Céline,

Messieurs : ALBASI Maxime, ARANDA Francis, BIHOUE Yann, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, PICCOLI Jacques.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur BALSAC Didier représenté par Monsieur GONDAL Stéphane,

Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BILLOUX Bruno procuration à Madame LAFON Nadine,

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe,

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,

Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,

Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BABIEL Jean-Pierre,

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur GRASSET Éric.

Secrétaire de Séance :
Marie-Lou TALETConseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 30
Pouvoir(s) : 11
Votants : 41

N°2024B21DAF : BUDGET ANNEXE « LOT ET NATURE » DE FUMEL VALLÉE DU LOT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, 1^{er} Vice-président, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2023 dressé par Monsieur Didier CAMINADE, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE « LOT ET NATURE »

Balance Générale (en €)			
Libellés	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<u>Exploitation :</u>			
. Dépenses	111 462,00	99 389,40	
. Recettes	111 462,00	99 389,40	
. Excédent		0,00	
. Déficit			
<u>Investissement :</u>			
. Dépenses	151 918,00	61 838,62	
. Recettes	151 918,00	151 918,09	
. Excédent		90 079,47	
. Déficit			
<u>Résultat :</u>			
. Excédent		90 079,47	
. Déficit			

2°) - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) -Indique que Monsieur le Président n'a pas participé aux débats ni au vote ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B21DAF-BF
Reçu le 12/04/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Marie-Lou TALET



Le Vice-président,

Jean-Jacques BROUILLET



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 12 avril 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 12 avril 2024
